

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice	9
présents	8
votants	8
procuration	0

L'an deux mil vingt deux le Jeudi 10 novembre à 20h00, le Conseil Municipal de VALLORCINE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jérémy VALLAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal le 3 novembre 2022

Objet
N° 22/ 05/19
NON VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES

Présents Monsieur Jean-François DESHAYES, Madame Audrey PENIN, Madame Maryvonne ALVARD, Madame Dominique ANCEY, Monsieur Gérard BURNET, Monsieur François COUTAGNE, Madame Rachel ROUSSET,

Absents excusés Madame Guyonne FOURNIER

Secrétaire de séance Madame Maryvonne ALVARD

Le maire présente la demande du trésorier Principal de Sallanches concernant l'admission en non-valeur de produits irrécouvrables pour un montant de 7 292.97€.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte les produits irrécouvrables présenté par Monsieur le Maire
- Décide de les admettre en non-valeur au compte 6541 pour un montant de 7 292.97€

La présente délibération est transmise à : Monsieur le Sous-Prefet de BONNEVILLE

Monsieur le trésorier de SALLANCHES

Délibération exécutoire le

Affichage en mairie de Vallorcine du
au

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures
La secrétaire de séances

Pour copie conforme

